



COMMUNE DE TOUFFLERS

Téléphone : 03 20 75 27 71

2025-147

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX
ARRÊTÉS MUNICIPAUX

NOUS, Maire de la Commune de TOUFFLERS

- Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 3 à 2213-6.1 ;
- Vu les articles R 411-1 à R 411-8, R 411-25 à R 411-28 du Code de la Route ;
- Vu la fin du chantier de requalification de l'espace public rue des Déportés et rue de Néchin, nécessitant une déviation par la rue de l'Eglise ;
- Considérant qu'il convient d'abroger la réglementation de stationnement prévue dans le cadre de ces travaux ;

ARRÊTÉS

Article 1 : **L'arrêté n°2025-082** interdisant le stationnement rue de l'Eglise du 12/06/2025 au 29/08/2025 est **ABROGÉ à compter du VENDREDI 22 AOUT 2025**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- L'entreprise Eurovia STR ;
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Lille ;
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix ;
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Lille ;
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Hem

Article 3 : Madame la Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toufflers, le 13/08/2025



Le Maire,

Alain GONCE.